

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3270

présenté par

M. Limongi, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	460 000
Préparation et emploi des forces	460 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	460 000	460 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Prélever 460 000 € de l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », pour abonder l'action 2 « Préparation des forces terrestres » du programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

Le présent amendement vise à renforcer les moyens consacrés au maintien en condition opérationnelle (MCO) des drones des forces terrestres.

Les drones constituent désormais une composante essentielle de l'équipement des forces armées, tant pour l'observation et la reconnaissance que pour le soutien direct des unités engagées. Leur emploi massif dans les conflits récents a démontré leur rôle décisif dans la supériorité tactique et la protection des combattants.

L'armée de Terre poursuit depuis plusieurs années une montée en puissance dans le domaine des drones tactiques, comme en témoignent l'acquisition récente des DT46 et la signature d'un contrat par le ministère des Armées, portant sur 2 000 drones en 2024.

Elle dispose aujourd'hui de multiples systèmes dont la disponibilité opérationnelle doit être préservée sur le long terme, de même que l'innovation et l'évolution technologique des modèles existants. Ces équipements constituent un atout majeur pour les forces terrestres, en particulier dans les missions de surveillance, de renseignement et de soutien aux unités engagées au contact.

Le maintien en condition opérationnelle de ces drones, ainsi que le développement de leurs capacités, nécessite cependant un effort budgétaire spécifique afin d'assurer la continuité de leur déploiement et de leur entretien sur les théâtres d'opérations.

Le présent amendement propose donc de consacrer une enveloppe dédiée à la maintenance et à la pérennité de cette capacité essentielle au sein des forces terrestres. Cet investissement, modeste

mais nécessaire, vise à préserver la disponibilité des drones français, à soutenir la base industrielle et technologique de défense nationale qui les produit, et à garantir la fiabilité opérationnelle d'un outil désormais indispensable à la performance et à la sécurité de nos forces.